

Séance du : 24 juin 2021

n° 30\_2021

**L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin à 17 heures 30.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 18 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

Mme Sophie ADROIT est désignée comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

**Mmes Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Florence SIORAT, Estelle VILESPY, Nathalie NACCACHE.**

**MM. Gilbert HEBRARD, Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Alain ITIER, Olivier JULLIN, Christian LAGENTE, Jean LAGOUTTE, Pierre MONOD, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA,**

**Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :**

**Mmes Alexia BOUSQUET, Reine EXPERT.**

**MM. Dominique GUIRAUD, Hervé RAMONDA, Charly SERRES.**

**En exercice : 63**

**Présents : 33**

**Avaient donné pouvoir :**

**M.B.BARJOU à C.BIGNON, JP.BOMBAIL à S.BARTHES**

**Nombre de voix : 35**

**Excusés :**

**Mme Sandrine CAMPGUILHEM, Lison GLEYSSES**

**MM. Philippe BARBASTE, Bernard BARJOU, Robert BATIGNE, Michel GALANT, Philippe GREFFIER, Olivier GUERRA, Laurent HOURQUET, Alain MERCIER.**

**Objet : Nom de domaine : changement d'hébergeur pour les sites internet du PETR**

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Monsieur le Président rappelle que le PETR possède aujourd'hui plusieurs noms de domaine hébergés chez différents prestataires :

- [www.payslauragais.com](http://www.payslauragais.com) et [www.payslauragais.net](http://www.payslauragais.net) référencés sur un compte Wanadoo Service Pro Hébergement. Ils sont enregistrés chez le Registrar Nordnet et gérés techniquement par Orange.
- [www.lauragais-culture](http://www.lauragais-culture) hébergé chez 1&1 avec une gestion en interne.

Les serveurs sur lesquels sont hébergés les noms de domaine [www.payslauragais.com](http://www.payslauragais.com) et [www.payslauragais.net](http://www.payslauragais.net) sont amenés à être désactivés en vue de la fermeture des comptes Wanadoo Service Pro Hébergement.

Sur proposition du Bureau Syndical, il est proposé de :

- Supprimer le nom de domaine [www.payslauragais.net](http://www.payslauragais.net), inutilisé à ce jour.
- Transférer le nom de domaine [www.payslauragais.com](http://www.payslauragais.com) vers 1&1 (moins cher qu'Orange) avec une gestion en interne de manière à tout centraliser au même endroit.
- Protéger l'extension de domaine « .fr » ([www.payslauragais.fr](http://www.payslauragais.fr))

**Après délibération, le Comité syndical DECIDE à l'unanimité :**

1°) – **D'APPROUVER** les modifications d'hébergement des sites internet du PETR du Pays Lauragais tels que présentés

2°) – **D'AUTORISER** Mr le Président à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

3°) - **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 24 juin 2021,

Le Président



Gilbert HEBRARD